



Courrier U.F.I.C.T.

Bulletin d'information du Bureau de l'Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de maîtrise et Délégués médicaux - N°202 - DÉCEMBRE 2010

L'Édito

■ INSCRIRE LE MOUVEMENT SOCIAL DANS LA DURÉE.

Le conflit social autour de la réforme des retraites qui mobilise le monde du travail depuis plusieurs mois est révélateur d'un réel désaccord de l'ensemble du salariat envers la politique de casse sociale engagée par le gouvernement Sarkozy.

Ce conflit met en exergue les vraies motivations du gouvernement, à savoir défendre et protéger les intérêts du patronat.

Après avoir fait payer la crise économique et financière aux seuls travailleurs, il s'agit à présent de mettre en pièce toute notre structure de protection sociale pour l'offrir à l'appétit sans limite du grand capital.

Tout comme le gouvernement s'y emploie en resserrant ses liens avec le MEDEF, il s'agit pour nous aujourd'hui de rassembler l'ensemble du salariat.

Le succès du message "je lutte des classes" dans les manifestations est révélateur d'une prise de conscience du salariat.

Prise de conscience que la classe sociale des nantis soutenue fermement par le gouvernement est bien décidée à récupérer toutes les conquêtes sociales acquises par les travailleurs au fil de décennies de luttes !

Cette perception d'inégalité sociale traverse tout le salariat y compris les techniciens, techniciennes, agents de maîtrise et cadres qui ont participé massivement aux dernières manifestations contre le projet de réforme du gouvernement du régime des retraites.

Les réels objectifs des politiques patronales se placent aujourd'hui dans le tout-financier entraînant suppressions d'emplois, délocalisations, fermetures de sites.

Les méthodes de management qui les accompagnent sont imposées aux managés.

Le sale boulot de réduction de personnel, de déstructurations de services leur est confié au détriment de la mise en œuvre de leurs vrais métiers de techniciens ou d'encadrement.

Ils deviennent ainsi les paravents du patronat chargés de mettre en œuvre leur politique.

Le conflit social contre le gouvernement dans lequel nous sommes engagés est loin d'être terminé.

Ce mouvement social a conforté l'idée de la nécessité d'un syndicalisme fort en luttes.

La légitimité des syndicats à porter la parole de tous les salariés en sort grandie et surtout celle de la CGT qui a impulsé cette dynamique.

Il s'agit à présent de transformer ce courant d'opinions favorables aux syndicats en réel rapport de forces dans les entreprises, dans tout le salariat y compris et surtout chez les ICTAM.

Car de nombreux rendez-vous nous attendent encore.

Le financement des régimes de retraites complémentaires Agirc (cadres) et Arrco (cadres et non-cadres) doit être renégocié en 2011, le dernier accord AGIRC-ARRCO arrivant à expiration le 30 juin 2011.

Il est prévu de réexaminer l'ensemble des paramètres visant à pérenniser ces deux régimes de retraite par répartition, y compris la structure mise en place en 1983 pour financer la retraite complémentaire avant 65 ans et appelée AGFF.

Il s'agira de contraindre le patronat à lever son veto pour accroître les ressources de l'Agirc, bref d'augmenter sa

participation financière au régime et d'élargir l'assiette des cotisations.

C'est un enjeu crucial qui déterminera le niveau des futures pensions des retraités du privé.

La question se pose avec acuité.

Les retraites complémentaires représentent en moyenne 55 % des pensions de l'encadrement.

Le gouvernement s'apprête, par ailleurs, à effectuer des coupes sombres dans les budgets de l'assurance maladie et des prestations familiales.

En organisant le transfert au privé du financement et des responsabilités, le gouvernement remettrait en cause toutes les valeurs fondatrices de la Sécurité Sociale où chacun cotise suivant ses moyens pour recevoir suivant ses besoins.

Enfin, les négociations annuelles obligatoires (NAO) se profilent dans les entreprises.

Ces négociations salariales vont se dérouler dans le prolongement du contexte de luttes que nous vivons ces derniers mois. Les techniciens-nes, agents de maîtrise et cadres auront à s'y faire entendre et y porter leurs revendications en matière de salaires, d'organisation et de conditions de travail, d'égalité professionnelle...

Les enjeux, les combats syndicaux qui nous attendent dans nos professions techniciennes et cadres nécessitent que nous travaillions tous ensemble.

L A COHÉSION, LA CIRCULATION D'INFORMATIONS, LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES SONT ESSENTIELS POUR CONQUÉRIR DE NOUVEAUX DROITS ET GAGNER NOTRE ESPACE DE LIBERTÉ AU TRAVAIL.



Imprimé par nos soins :
FNIC CGT
263, rue de Paris - Case 429 -
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.48.18.80.36
Fax. 01.48.18.80.35
<http://www.fnic@cgt.fr>
E-mail : fnic@cgt.fr
Bimestriel : 2,74€
Directeur de Publication :
Maurice DEMUYNCK
ISSN 0248-787x
N° CPPAP : 0613506522

Au sommaire de ce numéro :

L'édito - L'avenir du financement de nos retraites complémentaires AGIRC et ARRCO se joue maintenant - Les rendez-vous à venir.

L'AVENIR DU FINANCEMENT DE NOS RETRAITES COMPLEMENTAIRES AGIRC ET ARRCO SE JOUE MAINTENANT.



Patronat et syndicats sont en pleine renégociation du financement des régimes gérés par l'AGIRC et l'ARRCO. Une partie cruciale qui déterminera le niveau des futures pensions.

Aujourd'hui, **TOUS LES SALARIES DU PRIVE TOUCHENT UNE RETRAITE COMPLEMENTAIRE** qui vient s'ajouter à la pension versée par le régime de base.

Il existe deux caisses de retraite complémentaire, l'AGIRC (*Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres, créée en 1947*) et l'ARRCO (*Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés, créée en 1961*). Elles sont toutes les deux pilotées par les syndicats et le patronat, et fixent chaque année les valeurs et prix du point.

- l'ARRCO concerne tous les salariés,
- et l'AGIRC à laquelle cotisent également les cadres.

Et c'est l'ASF puis l'AGFF (*Association pour la Gestion du Fonds de Financement*), instaurée en 1983 sous la pression des syndicats, qui permet aux complémentaires de financer les départs en retraite entre 60 et 65 ans, c'est-à-dire quand le droit est ouvert mais le taux plein de régime général pas assuré.

Ce système arrivait à échéance au 31 décembre 2010, il vient d'être prorogé jusqu'en juin 2011 après une première rencontre syndicats-patronat, le 25 novembre dernier.



Quand on sait que les retraites complémentaires représentent 30 à 35 % de la pension totale versée pour les ouvriers, employés, techniciens et 55 % pour les cadres, on comprend mieux ce qui se "joue" aujourd'hui !

DONC, APRÈS LA BATAILLE SUR LE RÉGIME GÉNÉRAL DE RETRAITE, POUR LA CGT, L'ENJEU DE LA NÉGOCIATION ACTUELLE EST AUTANT STRATÉGIQUE QUE SOCIAL. ET LA PROLONGATION DE L'AGFF EN EST LE CŒUR !

Tandis que la FNIC CGT réclame une stabilisation des rendements, une augmentation du taux de cotisation, et de taxer les revenus financiers, le MEDEF, pour qui l'AGFF est trop coûteux, se montre soucieux de ne pas voir les "charges" sociales des entreprises s'alourdir encore. Et prenant prétexte des recettes nouvelles engendrées par la réforme (*la retraite à 62 ans soit 2 ans de moins à couvrir*), il pourrait même réclamer des baisses de cotisations pour les complémentaires. En 2009, les deux régimes ont versé plus de 62 milliards d'Euros d'allocations, près d'un quart des dépenses vieillesse en France.

Qu'on se le dise, si le gouvernement (=le MEDEF) veut la fusion de tous les régimes de retraite, privés comme publics, ce n'est pas dans l'intérêt des salariés mais bien pour enrichir le capital. Cela donnerait un argument supplémentaire à ceux qui prônent (le MEDEF, la CFDT) depuis plusieurs années une intégration de l'AGIRC dans l'ARRCO, pour créer un pôle unique de retraite complémentaire. L'AGIRC est bien dans la ligne de mire du patronat.

LE BRAS DE FER NE FAIT QUE COMMENCER !

Pour rappel, le montant de la complémentaire dépend d'un nombre de points accumulés tout au long de sa carrière. En fin de carrière, tous ces points sont convertis en allocation retraite. Et depuis 10 ans, du fait que le prix d'achat des points est indexé sur les salaires et la valeur du point servi sur l'inflation, le taux de rendement des retraites complémentaires a baissé de 13,5 %. Pour imaginer le phénomène, pour 100 euros de cotisations, l'AGIRC reverse 6,70 euros de pension en 2010 et l'ARRCO 6,59 euros, contre environ 7,60 euros en 1999.

DE L'ARGENT, IL Y EN A DANS LES CAISSES DU PATRONAT DONC DES RESSOURCES POUR DE BONNES PENSIONS ! LES REVENDICATIONS DES SYNDICATS SONT JUSTIFIÉES ET ELLES PASSENT AUTOMATIQUEMENT PAR LA PROROGATION DE L'AGFF.

L'AVENIR DU FINANCEMENT DE NOS RETRAITES COMPLEMENTAIRES AGIRC ET ARRCO SE JOUE MAINTENANT.



Il ne faudrait pas que les salariés subissent de plein fouet la double peine ! En plus de travailler plus longtemps, ils verraient le niveau de leurs futures pensions continuer de baisser.

Et cela serait d'autant plus vrai pour les cadres : déjà que le taux de remplacement global de leur salaire par la retraite est tombé en 2003 à 64 % en moyenne, il ne faudrait pas que le recul perdure sinon cette baisse serait de 55 % en 2020, et si nous poursuivons encore dans cette logique : 42 % en 2050 !

ALORS, VOUS N'ÊTES PAS ENCORE CONVAINCUS QUE C'EST ENSEMBLE ET MAINTENANT QUE NOUS PÉRENNISERONS NOS RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ET LEUR TAUX DE RENDEMENT ?

Voici d'autres arguments à connaître et à faire connaître sans limitation :

- ☞ Si l'AGFF disparaissait, les salariés partant à la retraite avant 65 ans subiraient un abattement sur leurs pensions complémentaires, qui pourrait atteindre jusqu'à 22 % alors même qu'ils remplissent les conditions d'une pension à taux plein pour le régime de base. Car, pour l'AGIRC et l'ARRCO, 65 ans demeure l'âge officiel de départ en retraite.
- ☞ Autre risque de taille, c'est l'ouverture d'un espace pour la capitalisation via des plans d'épargne collective et les plans d'épargne individuelle du type PERCO et PERP. Il est clair que si le taux de rendement des pensions complémentaires baisse encore, cela va pousser les cadres qui ont les moyens à souscrire des produits d'épargne. D'ailleurs, les grandes entreprises l'ont compris puisqu'elles proposent des produits collectifs qu'elles cofinancent. La pérennité et l'augmentation des ressources des régimes, notamment de l'AGIRC, dont les réserves pourraient être épuisées en 2017, seront dès lors au cœur de la négociation. **Alors confrontons-nous au patronat pour éviter cette catastrophe.**

Pour dire OUI à des retraites complémentaires AGIRC et ARRCO, TOUS avec la CGT dans la lutte !





1. LES ÉTATS GÉNÉRAUX DES PROFESSIONS TECHNICIENNES

Initialement prévu le 23 septembre 2010, **ce rendez-vous a été reporté au 13 janvier 2011.**

L'UGICT-CGT organise des États Généraux pour débattre des salaires, qualifications, évolutions des métiers, rôles et places des professions techniciennes dans l'organisation du travail.

Ces États Généraux contribueront à la construction de propositions revendicatives : reconnaissance des qualifications dans les grilles, déroulement de carrière, validation des années d'études pour l'ouverture des droits à la retraite, formation professionnelle, temps de travail et charges de travail, revalorisation de la technicité, identité professionnelle, sens du travail, respect des règles de métier et des règles éthiques, santé au travail, prévention des risques psychosociaux, nouveaux droits...

Dès aujourd'hui, inscrivez-vous !!!

**États Généraux des professions techniciennes.
Jeudi 13 janvier 2011 au siège de la CGT à Montreuil.**

2. LE CONGRÈS DE L'UGICT

Le XVI^{ème} Congrès de l'UGICT-CGT se tiendra à Vichy du mardi 29 mars au vendredi 1^{er} avril 2011.

La crise économique et financière a bouleversé le rôle et la place des ICTAM dans le processus de travail.

Cette crise a mis en exergue à la fois des convergences fortes entre les ICT et les autres composantes du salariat tout en révélant des éléments nouveaux de leur spécificité.

Ce XVI^{ème} congrès permettra de faire un état de la population des ICT, de cerner l'évolution de ce salariat.

Il sera également le lieu pour mettre en débat les mutations dans notre rapport au travail, le lieu pour formaliser nos ambitions revendicatives.

Nous aurons également à réfléchir sur la structuration et le fonctionnement de notre UGICT, de nos UFICT et plus généralement de toutes nos organisations et unions spécifiques.

Les délégués au Congrès de l'UGICT-CGT sont mandatés par les organisations spécifiques de services, d'établissements, d'entreprises, les Unions fédérales ou équivalentes d'ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise, constituées au sein des Fédérations CGT, les Commissions départementales d'ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise constituées au sein des Unions départementales CGT, les syndicats CGT, pour la partie de leurs adhérents affiliés à l'UGICT-CGT, et qui n'ont pas encore mis en place d'organisation spécifique.

Pour notre Fédération, la Commission des mandatements a retenu 24 délégués pour ce congrès.

Le document d'orientation ainsi que les modalités pratiques vous seront transmis dans les prochains jours.

Dès à présent, il est essentiel que la question de la désignation de vos délégués au XVI^{ème} Congrès de l'UGICT-CGT soit abordée dans vos instances de décisions.